



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 15 MARS 2018

Date d'envoi de la convocation : 09/03/2018

Nombre de membres : 220
Nombre de présents : 180
Nombre de votants : 204
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Michel NICOLAÏ

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 15 Mars, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, BELLAMY Robert suppléant de AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHOLOT Guy, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, HAMEL Jean-Marie suppléant de DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (jusqu'à 19h25), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, AUBERT Daniel suppléant de GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSELIN Albert, GOSELIN Bernard, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 19h30), GROULT André (jusqu'à 20h04), GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 19h22), JOUAUX Joël (jusqu'à 19h45), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (jusqu'à 20h14), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'à 19h49), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand, LEGER Bruno, LEGOUPIEL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, HELIE Thierry suppléant de LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, PATRUX Hubert suppléant de LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard,

MAGHE Jean-Michel, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, CLIN Jacques suppléant de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (jusqu'à 19h54), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SCHMITT Gilles, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques (à partir de 19h) suppléant de TARDIF Thierry TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations : BELHOMME Jérôme à Patrick LERENDU, BESUELLE Régine à TAVARD Agnès, BOURDON Cyril à MARGUERITTE David, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, BUTTET Guy à HARDY René, CATHERINE Christian à GODIN Guylaine, CHARDOT Jean-Pierre à MONHUREL Pascal, CHEVEREAU Gérard à LE BEL Didier, DUFOUR Luc à GOMERIEL Patrice, GOUREMAN Paul à GESNOUIN Marie-Claude (à partir de 19h30), GROULT André à CASTELEIN Christèle (à partir de 20h04), HAMON Myriam à LEMONNIER Thierry, JOLY Jean-Marc à SCHMITT Gilles (à partir de 19h22), JOUAUX Joël à HENRY Yves (à partir de 19h45), JOURDAIN Patrick à HAMELIN Jacques, JOZEAU-MARIGNE Muriel à LAGARDE Jean, LAUNOY Claudie à TISON Franck (à partir de 20h14), LE MONNYER Florence à VIVIER Nicolas, LEBONNOIS Marie-Françoise à VIGNET Hubert (à partir de 19h49), LOUISET Michel à FAGNEN Sébastien, MAIGNAN Martial à CAUVIN Joseph, MATELOT Jean-Louis à LETERRIER Richard, MELLET Christophe à MELLET Daniel, PELLERIN Jean-Luc à HAMELIN Jean (à partir de 19h54), PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, POUTAS Louis à GODEFROY Annick, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie, ROUSSEAU Roger à FEUARDANT Marc, SARCHET Jean-Baptiste à REBOURS Sébastien, SEBIRE Nelly à LEPOITTEVIN Gilbert, VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h).

Excusés : BASTIAN Frédéric, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, DELESTRE Richard, DRUEZ Yveline, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, HAMON-BARBE Françoise, HUET Fabrice, LE PETIT Philippe, LEQUILBEC Frédéric, MAUGER Michel, POIDEVIN Hugo, REVERT Sandrine, THEVENY Marianne.

Le Président procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Michel NICOLAÏ.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président :

« Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord excuser l'absence de notre collègue, Vice-présidente et Maire de la Hague, Yveline DRUEZ qui a connu ces jours-ci un deuil familial, et lui dire bien sûr en votre nom, je l'ai fait hier par téléphone, que nous pensons à elle dans ces circonstances toujours douloureuses et difficiles. Je voulais également vous préciser que l'assemblée communautaire est aujourd'hui composée de 220 membres et non plus de 221 suite à la démission de Madame Sophie GUYON de ses fonctions de conseillère municipale et donc de conseillère communautaire. Madame GUYON a démissionné, elle a envoyé sa lettre à la fois au maire de Cherbourg et à moi-même pour des raisons liées à l'incompatibilité en terme de disponibilité de ses fonctions professionnelles et de ses fonctions électives, le Conseil aura le plaisir d'accueillir son remplaçant ou sa remplaçante lorsque la commune de Cherbourg-en-Cotentin l'aura désigné(e), et je voudrais remercier Madame GUYON de la participation aux travaux de notre assemblée durant ces 15 mois d'existence, donc les élus de Cherbourg-en-Cotentin pourront lui transmettre ces remerciements. Je voudrais vous rappeler que vous avez reçu un courrier portant sur la dématérialisation des conseils communautaires et qu'à ce titre, tous les conseillers sont invités à rendre le formulaire complété à l'administration pour le 26 mars. C'est un dossier sur lequel vous avez souhaité en grande majorité que nous puissions avancer et je crois que c'est une bonne chose que nous puissions progressivement aller vers la dématérialisation, naturellement ça nécessite un dispositif d'accompagnement et non pas une transition brutale mais

l'ensemble des assemblées le font, et il n'y a pas de raison pour que nous ne soyons pas dans le même mouvement, donc pensez, s'il-vous-plaît, à renvoyer cette note et ce formulaire. Je vous indique que vous avez sur table un certain nombre de documents, tout d'abord, une feuille récapitulative des avis des commissions et des modifications apportées sur les projets de délibérations conformément à ce qui avait été, à juste titre, demandé, et d'autre part vous avez un rapport 2018-005 « Compétence, promotion du tourisme, dissolution des EPCI et des régies des anciens office de tourisme », vous avez une nouvelle version qui est redistribuée. Je pense que maintenant tout le monde est au clair avec la télécommande donc je ne pense pas qu'il soit nécessaire de refaire une nouvelle fois un vote à blanc, s'il s'avérait qu'il y avait des problèmes en cours de séance, alors à ce moment-là, à la faveur d'une délibération normale, on reprendrait le système avec un essai à blanc, mais on va considérer que c'est en place maintenant. Alors, vous savez que pour une délibération, vous avez le choix entre 1 : pour, 2 : contre, 3 : abstention, quand on ne veut pas participer au vote, on peut le demander, il suffit simplement de le demander avant pour qu'on ait quelques secondes afin de pouvoir l'enregistrer. Je rappelle également que, lorsqu'une personne veut, pour des raisons de conflit d'intérêts, se déporter par rapport à une délibération, elle en a naturellement le droit et, non seulement le droit d'ailleurs mais le devoir et donc il faut là encore le signaler. Je voulais vous donner une information concernant l'ordre du jour et vous informer que le rapport numéro 14 « Institution du droit de préemption urbain - Commune de Morsalines - Zones U et AU du plan local d'urbanisme » est retiré de l'ordre du jour et reporté au conseil du 12 avril. En effet, le conseil municipal de Morsalines devait délibérer le 7 mars dernier mais Madame REVERT, Maire de la commune, a informé les services communautaires que la délibération avait été reportée au conseil municipal de la fin du mois de mars, le Conseil communautaire sera donc appelé à se prononcer le 12 avril sur ce sujet. Aujourd'hui, nous n'avons aucun projet de délibération qui soit prévu à bulletin secret, nous devrions avoir une séance où l'ensemble des votes est ouvert, sauf demande d'une fraction significative de l'assemblée.

Je voulais commencer cette séance par, rassurez-vous, un cours propos introductif qui concerne plusieurs dossiers d'actualité sur lesquels j'ai informé le Bureau et sur lesquels je voulais informer le Conseil, et ce sont des sujets qui intéressent directement l'avenir du territoire et sur lesquels nous restons les uns et les autres, et je sais que vous l'êtes aussi, mobilisés. Le premier sujet, c'est l'avenir de la santé publique sur le territoire et l'avenir de l'offre de soins en général. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois, la Communauté d'Agglomération, comme ses devancières, exerce des actions innovantes dans ce domaine, continuera de le faire. Elle a, comme vous le savez, pris la compétence, mais au-delà de ce que nous pouvons faire pour accompagner le développement d'une attractivité médicale supérieure sur le territoire, la responsabilité principale de la politique de santé appartient à l'Etat et aux autorités nationales. Devant l'ensemble des problématiques particulières qui se posent à Cherbourg et à Valognes pour assurer la pérennité d'une offre de soins de qualité, la permanence des soins, nous avons sollicité lors du dernier Conseil communautaire une entrevue auprès de la Ministre de la santé, ou en tout cas auprès d'un échelon décisionnaire de son cabinet. Ce rendez-vous, manqué d'ailleurs, a donné lieu à un certain nombre de péripéties sur lesquelles je ne m'étendrai pas, elles ont déjà d'ailleurs à mon goût été bien trop médiatisées, et je ne l'avais pas souhaité moi-même, ce que je voulais vous annoncer ce soir c'est que j'ai reçu aujourd'hui une officielle confirmation que nous serions reçus et qu'une réunion serait organisée le 12 avril prochain à 16 heures 30 en présence des organisations syndicales, de la Député Madame KRIMI, de Benoît ARRIVE, Jacques COQUELIN et moi-même au niveau du ministère, c'est organisé par la conseillère parlementaire, je ne sais pas quels seront les membres du cabinet de la Ministre présents, et je ne sais pas d'ailleurs quel sera le niveau de représentation du cabinet, ceci ne m'a pas été communiqué. Nous irons naturellement à ce rendez-vous en espérant qu'il soit productif et qu'il se concentre sur les enjeux nationaux du Cotentin, même si nous pouvons naturellement expliquer ce que nous faisons. Alors ceci a une conséquence pratique sur laquelle je voulais tout de même vous alerter, c'est que le 12 avril a été programmé le Conseil communautaire qui doit voter le budget, et que cette circonstance m'oblige à vous proposer de décaler, et que nous n'avons pas cinquante dates possibles puisque le budget doit être voté avant le 15 avril, que le 11 avril il y a un conseil municipal à Cherbourg et que le 9 et le 10, il y a toutes les commissions préparatoires au Conseil municipal de Cherbourg, et que compte tenu du poids et de la représentativité de Cherbourg dans notre assemblée, il me paraît impossible de le faire ces jours-là. La seule possibilité qu'il reste est donc de décaler le Conseil qui était prévu le 12 avril au 13 avril qui est donc un vendredi, je m'en excuse, c'est un vendredi 13 en plus, mais enfin je n'ai pas fait exprès, donc le Conseil aura lieu le vendredi 13 avril, je vous propose comme c'est un vendredi, je ne veux pas vous faire finir trop tard, de le programmer à 17 heures car généralement le vendredi on part tout de même un tout petit peu plus tôt du bureau pour ceux qui travaillent, pour ceux qui ne travaillent pas 17 heures c'est un meilleur horaire.

L'autre front, si je puis dire, de préoccupation, c'est l'évolution de la carte judiciaire et le maintien dans le Cotentin d'un pôle judiciaire à Cherbourg pour lequel nous avons, là encore suite à la mobilisation des barreaux, sollicité un rendez-vous auprès du cabinet du Ministre de la justice, lequel rendez-vous était programmé mais a été in fine annulé, le Gouvernement ayant entretemps donné quelques assurances positives sur le maintien d'un pôle Cherbourgeois important. Donc nous avons pris acte avec le maire de Cherbourg de ces évolutions positives, mais nous souhaitons tout de même rencontrer dans un proche avenir le cabinet de la Ministre pour faire le point sur un certain nombre de sujets qui n'ont pas été tranchés et notamment le sujet de l'implantation de la prison à Cherbourg, pour lequel des assurances avaient été données par le précédent Gouvernement dont nous attendons confirmation par celui-ci.

Le troisième sujet de préoccupation, qui est un peu différent je dois le dire, c'est les échos dont la presse s'est fait la porteuse sur ce qui concerne les énergies Marines renouvelables. Je ne parle pas ici de l'hydrolienne, encore que le sujet reste pendant, mais de la possible renégociation des accords concernant l'implantation des champs éoliens français avec les opérateurs, le Gouvernement considérant que le prix de l'électricité est trop haut et qu'un certain nombre d'avantages ou de conditions préférentielles qui ont été consentis aux investisseurs méritent d'être revisités à la faveur des évolutions technologiques. Je comprends naturellement la préoccupation du Gouvernement de ne pas voir le prix de l'électricité s'envoler d'une part, d'autre part de ne pas faire de conditions qui ne soient pas trop avantageuses compte tenu de ce que devient l'état du marché. Ce que je voudrais dire, c'est que ici, en tant que Président de l'Agglomération, et je sais que cette préoccupation est partagée par le Maire de Cherbourg, par les autorités régionales et départementales qui ont consenti des lourds investissements pour accompagner le développement de cette filière, c'est que nous considérons que cette volonté ne doit pas se traduire par un allongement supplémentaire des délais ni par une renégociation qui aboutirait à semer le doute sur la crédibilité et la viabilité de cette filière. Les investisseurs ont fait un certain nombre de plans, ils ont anticipé un certain nombre d'opérations et il ne faudrait pas que cette volonté supposée, parce que je n'en ai pas confirmation à cette heure, se traduise par une fragilisation de la filière des EMR, et c'est un dossier sur lequel nous serons également extrêmement attentif. Sachant que nous avons continué au niveau qui est le nôtre, et notamment lorsque Monsieur LECORNU est venu à la Hague et a plaidé pour que nous puissions avoir, dans des délais raisonnables, un appel d'offres commercial sur l'hydrolien.

Voilà les quelques informations que je voulais vous donner en préambule, sachant que j'ai aussi une autre information à vous donner, je le ferai au moment du débat d'orientation budgétaire, mais je dirais qu'elle va aussi dans le sens d'une préoccupation, c'est l'épée de Damoclès qui pèse sur nos épaules suite à l'annonce du dispositif de contractualisation de l'Etat avec les collectivités locales, mais j'aurai l'occasion de m'exprimer plus longuement sur ce sujet dans quelques instants, lorsque nous aborderons le débat d'orientation budgétaire. »

Ralph LEJAMTEL :

« Je voudrais donner deux éléments sur votre intervention. D'abord sur la question de la santé, c'est pour donner trois acronymes, trois sigles. Le premier PSLA, le deuxième c'est MSP et le troisième c'est CDS. Le PSLA ce sont les Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires, la plupart des élus ici présents les connaissent puisqu'un certain nombre ont été mis en place au niveau du Département. Le second qui est MSP ce sont les Maisons de Santé Pluri-professionnels qui sont de création plus récente et qui sont le regroupement de professionnels libéraux sur un projet partagé. Le troisième, ce sont les Centres De Santé qui renvoient au projet travaillé, notamment sur Cherbourg avec Monsieur BASTIAN et moi-même sous l'égide de Monsieur ARRIVE. Je le dis parce que ces trois sigles doivent être connus parce qu'ils peuvent être complémentaires, mais il ne faut pas en oublier un, c'est-à-dire que jusqu'à présent on a été davantage sur les PSLA, là on est en train d'être sur les Maisons de Santé Pluri-professionnels et on a raison parce que d'une certaine façon, ça donne lieu à un certain nombre de dotations de la part des CPAM et que ça va dans le sens d'un travail collectif qui permet effectivement un meilleur maillage du territoire. Mais n'oublions pas les Centres De Santé qui sont historiquement des lieux collectifs de pratiques et qui ont posé un certain nombre de principes depuis longtemps déjà, donc à ce titre les éléments du Centre De Santé de Cherbourg sont dans une démarche d'innovation, il y a eu un certain nombre d'éléments qui ont été construits et notamment par des fonctionnaires qui maintenant travaillent au sein de l'Agglomération, donc pour ne pas que ça fasse doublon, notamment j'ai vu dans la presse dernièrement qu'il y aurait un diagnostic santé territoire pour l'Agglomération, ce qui est tout à fait logique, mais franchement j'en appelle à vraiment s'appuyer sur les ressources que constituent le travail sur le Centre De Santé de Cherbourg depuis 2015 parce que ce sont des ressources sur lesquelles il faut s'appuyer.

Je vous remercie sur ce point-là, sur l'hydrolien simplement une question puisqu'on intervient à plusieurs reprises au niveau de mon groupe politique sur les EMR, nous avons demandé sur le calendrier des hydroliennes des précisions sur les raisons du décalage de calendrier de la ferme pilote parce que nous disions qu'il n'était pas simplement en lien avec l'absence d'appel d'offres commercial de la part du Gouvernement et d'une certaine manière je réitère ce soir cette question du calendrier, je n'ai toujours pas compris pourquoi le calendrier de mise à l'eau des hydroliennes pilotes avait été à ce point différé, vous ne répondez pas ce soir, je le sais, mais je repose la question. »

Le Président :

« Merci sur le premier point c'est enregistré, je ne sais pas sur le deuxième point si Monsieur ARRIVE à quelque chose à ajouter ? »

Benoît ARRIVE :

« Non Président c'est un débat que nous avons souvent avec Monsieur LEJAMTEL, je voudrais effectivement, d'abord avant de répondre sur l'hydrolien, rebondir puisque la parole m'est donnée sur les deux points que vous avez évoqués, Monsieur le Président, dans vos propos liminaires. Je ne reviendrai pas sur l'aspect santé, vous avez résumé la situation et j'espère comme vous, et comme Jacques COQUELIN, je pense, j'espère que ce rendez-vous sera en tout cas un peu productif. Sur l'aspect justice, je voudrais simplement aller dans le sens de vos propos et dire qu'effectivement le Gouvernement nous a rassurés sur un ensemble de points, mais nous avons encore des questions à poser, des inquiétudes malgré les annonces. Il y a l'aspect prison, vous l'avez rappelé, mais il y a aussi l'aspect fusion du TGI et du TI qu'est-ce que cela concrètement signifie pour le tribunal du Cotentin ? Pour le tribunal de Cherbourg ? C'est toutes ces questions que nous voulons poser, c'est pour cela que lorsqu'on nous a appelé samedi pour dire que le rendez-vous de lundi, si ma mémoire est bonne, été annulé, on a aussitôt demandé avec insistance un rendez-vous qui sera fixé je l'espère dans les semaines qui viennent.

Sur l'éolien je rebondis également sur vos propos, le Sénat, et je salue Jean-Michel HOULLEGATTE le sénateur qui est présent, a rejeté hier l'amendement, j'espère que le travail parlementaire va se poursuivre et que le Gouvernement a entendu le message hier soir du Sénat puisque même si on peut partager certaines préoccupations, notamment la non volonté de l'Etat de voir le prix de l'électricité en France s'envoler, il n'est absolument pas entendable que l'on puisse revenir sur des contrats qui ont été passés. Je sais et je vois David MARGUERITTE mais Hervé MORIN s'est également mobilisé avec les deux autres Présidents de Régions concernés, il est absolument impensable qu'on puisse imaginer un gouvernement qui reviendrait sur des engagements qui ont été pris par le passé, engagements qui ont permis aux collectivités locales que nous sommes, là je pense à Cherbourg-en-Cotentin, la CUC, le Département, la Région bien entendu et maintenant l'Agglomération, ainsi qu'aux industriels, d'essayer de créer une filière de demain sur la base d'engagements. Ces engagements doivent être tenus dans un cadre collégial et, encore une fois, je pense que le Sénat a bien fait hier soir de rejeter massivement l'amendement du Gouvernement sur ce point parce qu'il y a un véritable enjeu pour le développement de la filière, y compris bien entendu pour la filière en Normandie.

Sur la question de Monsieur LEJAMTEL sur l'hydrolien. Aujourd'hui sur l'hydrolien on est très clairement, pas dans le creux de la vague, mais sur la pédale, le Gouvernement a fait le choix d'appuyer sur la pédale de frein plutôt que d'appuyer sur la pédale d'accélérateur au travers de la non réalisation, de la non annonce des fermes commerciales. Le Gouvernement considère qu'il est bon d'attendre que les prochaines machines qui vont rentrer en tests dans les fermes commerciales valident un certain nombre de données avant de lancer plus en détail les fermes commerciales. Vous savez que nous, on demande aux côtés de l'industriel et la Région et du Département, les fermes commerciales pour ramener justement une visibilité. La prochaine étape vous le savez, je vous le rappelle, c'est le projet au Canada avec deux prochaines machines qui seront mises au Canada, et ensuite le début des sept machines du Raz Blanchard. Ce calendrier a effectivement, Ralph LEJAMTEL le rappelle, et il a raison, légèrement glissé. Il a glissé pour des problématiques industrielles, pour des problématiques de validation de commande. Vous savez aussi que la problématique Paimpol Bréhat sur deux machines qui n'ont pas fonctionnées, comme l'industriel le souhaitait ont amené aussi le nouveau Gouvernement à s'interroger. Ce qu'on demande aujourd'hui nous, c'est que l'industriel essaye de rattraper ce retard, mais il ne pourra le faire que s'il y a un soutien fort du Gouvernement sur le développement des EMR, et au regard de ce qu'on vous a expliqué à la fois sur l'éolien et à la fois sur l'hydrolien, on a besoin de faire passer quelques messages au Gouvernement qui doit envoyer des signes extrêmement positifs sur le développement des EMR, même si aujourd'hui on sent que le photovoltaïque retrouve des soutiens au niveau national,

mais il n'y aura pas de développement massif des EMR si le nouveau Gouvernement ne confirme pas les choix très clairement affirmés par les gouvernements précédents. »

Jean-Michel HOULLEGATTE :

« Juste quelques éléments complémentaires d'informations, Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Vous savez que le Président de la République dans le cadre de la campagne des élections présidentielles avait mis en avant le concept de droit à l'erreur, et ce droit à l'erreur il se traduit à l'heure actuelle par un projet de loi qui s'appelle, qui a un beau nom d'ailleurs, qui s'appelle « Pour un Etat au service d'une société de confiance ». C'est une loi assez fourre-tout puisqu'il y a énormément de dispositions qui concernent ce que l'on appelle le droit à l'erreur, c'est-à-dire le droit pour l'individu éventuellement d'omettre de faire dans les délais ses déclarations fiscales notamment pour l'entreprise ses déclarations URSSAF. Mais l'Etat en a profité donc pour introduire une multitude de petites dispositions dont une qui est très bonne, qui était à l'article 34 justement, qui concerne l'éolien en mer, et dans le cadre de cet article 34 le projet de loi, qui a d'ailleurs été accepté par tout le monde, stipule que c'est l'Etat qui engage les études préalables pour les projets éoliens et qui en même temps supporte d'une certaine façon l'ensemble des recours de façon à ce que ces dossiers puissent être purgés, une fois qu'ils sont purgés on peut ainsi lancer les appels d'offres et les industriels qui sont retenus dans le cas de cet appel d'offre n'ont plus les procédures de recours qui sont très longues et qui justifient à l'heure actuelle que les projets mettent 7 à 8 ans à se réaliser et ensuite au moment où ils se réalisent c'est vrai que parfois les technologies sont obsolètes et ils ne peuvent plus modifier leur technologie parce que ça serait modifier les conditions d'appel d'offre initial. Donc c'est aussi ce qui explique, je réponds un petit peu aussi par rapport à des inquiétudes qu'il y a eu sur le calendrier des fermes commerciales, le fait que l'Etat, se dise je lance en temps masqué mes études, je vais les dérisquer et une fois que tout ça sera purgé, je vais lancer l'appel d'offres et l'appel d'offres permettra à l'industriel de déployer dans les meilleurs délais, donc ça c'était l'article 34 et cet article 34 a été adopté par le Sénat. Par contre, ce qui s'est passé c'est que le Gouvernement, parce que c'était une procédure accélérée entre le moment où le projet a été adopté par l'Assemblée et le moment où il est passé au Sénat, a déposé un amendement en catimini sans prévenir le Sénat et sans prévenir même la commission spéciale ad hoc qui avait été constituée pour analyser cette loi. Tout le monde l'a découvert, le Président de la commission l'a découvert par la presse, c'est un amendement que l'on qualifie d'amendement de Bercy, vous allez comprendre pourquoi, parce que dans le texte officiel de l'objet, dont je vais vous lire deux paragraphes, il était clairement stipulé les choses suivantes : « En 2011 et 2013, l'Etat a lancé deux procédures de mise en concurrence pour désigner des candidats pour construire et exploiter six installations d'éoliennes en mer. A ce jour, aucun contrat d'obligation d'achat n'a été signé et aucune de ces installations n'est construite. Le tarif accordé à ces installations est très élevé et ne correspond plus au prix actuel de l'éolien en mer, entraînant des rémunérations excessives pour les candidats retenus, les prix des parcs éoliens en mer ayant fortement baissé, l'Etat cherche à réduire le coût de soutien public des projets, tout en confortant la filière éolienne en mer. Différentes solutions sont en études, il est en particulier envisagé de renégocier les conditions des offres et d'appliquer donc un certain nombre de dispositifs. Si la renégociation des contrats n'est pas possible, une des options pourraient être de mettre fin à ces projets et de relancer une nouvelle procédure dans les meilleurs délais afin de pleinement profiter des améliorations technologiques. ». C'est le texte officiel déposé par l'Etat, alors évidemment cela a provoqué beaucoup d'émoi, notamment au Sénat. L'amendement donc a été battu hier en séance de nuit et nous sommes nombreux à être intervenus, Bruno RETAILLEAU notamment est intervenu, moi je suis intervenu tout simplement, je peux vous dire, c'est très rapide, mon intervention, j'ai simplement souligné qu'il me semblait extrêmement cocasse au moment où le mot confiance semblait le seul dénominateur commun à l'ensemble des dispositions d'un projet de loi qui était, il faut le reconnaître parce que dans les débats, on l'a vu très hétéroclite, il nous a semblé cocasse que le Gouvernement nous propose, par cet amendement, de renier la parole de l'Etat et les engagements qui avaient été légalement pris auprès des lauréats des appels d'offres, et de stipuler dans mon intervention, donc que tout le monde a investi : les industriels, les énergéticiens, les collectivités locales, que les plans de formation ont été mis en place avec le concours des Régions et que notamment sur Cherbourg des recrutements sont en cours donc au lieu de créer une dynamique et de donner la visibilité, tout semblait remis en cause, et que cet amendement donc crée de la défiance, jette du trouble et envoie donc un signal néfaste à l'ensemble des acteurs qui s'impliquent déjà depuis de nombreuses années au service du mix énergétique. Alors j'ai expliqué, parce que c'est aussi un des arguments c'est de dire que certes le modèle économique, et il faut le reconnaître, d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier, mais à l'image, ne n'oublions pas de qui s'est passé dans le photovoltaïque il y a 10 ans, mais il faut laisser aux prochains appels d'offres, qui normalement devront se dérouler, le soin de

bénéficier des gains de productivité qui ont été effectués, mais pas de pénaliser les lauréats actuels, donc c'est pour ça que je dirais que tout le monde c'est rallié à l'unanimité, quel que soit les groupes, à part un groupe, la République en Marche, sur le projet de cet amendement. »

Claude DUPONT :

« Juste tout petit mot, je ne veux pas du tout allonger un débat sur l'éolien. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit sur le respect des engagements, comment ne pourrait-on pas l'être, mais je reconnais qu'il y a un certain nombre de mois, pour ne pas dire d'années, que je suis agacé de voir qu'au nom de grands principes de l'énergie renouvelable, on consent, on accepte les subventions etc. sur des tarifs qui sont largement au-dessus de ce que maintenant même nos voisins paient, donc à partir de maintenant j'aimerais bien quand même qu'on soit très attentif au problème du coût, il y a les principes, il y a tout ce qu'on veut, mais il y a aussi quand même le point de vue du consommateur et tout simplement de notre intérêt à nous. »

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} Février 2018 :

Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° 2018 - 025

OBJET : Porté à connaissance - Feuille de route stratégique 2017-2020

Le Président présente la délibération.

Bernard CAUVIN :

« Je limiterai mon intervention à quelques secondes puisqu'il n'y a pas de débat alors je préfère le reporter le moment venu. Je vous l'ai d'ailleurs dit l'autre jour Président, je trouve que nous manquons beaucoup d'ambitions maritimes dans ce texte. Je ne le dis pas du tout, que chacun se rassure, certains pourraient penser que je parle pour ma chapelle parce que je préside la Cité de la Mer, peut-être pas encore d'ailleurs pour très longtemps, mais non je pense que ce qui est unifiant pour le Cotentin c'est quand même le fait d'avoir la mer, à l'Est, au Nord, à l'Ouest. C'est aussi d'être un balcon qui domine la mer et qu'à l'inverse de tous ces gens qui pensent ici, et il y en a beaucoup, pas ici dans l'assistance mais dehors, qu'on est au bout du monde. Moi je pense, au contraire, que cette plateforme, ce balcon sur la mer, c'est une chance inouïe d'être au contraire au bord d'un monde et que là y a une vraie ambition affichée et à rendre visible beaucoup d'industriels que je rencontre et de laboratoires de recherches sont étonnés de leur isolement et de leurs difficultés à appréhender ces enjeux. Moi je fais partie de ceux qui pensent qu'il y en a marre de temps en temps de dire que quand on parle de mer, on parle de Bretagne, j'essaye d'expliquer avec la région Normandie, puisque je siège dans l'attractivité normande, que la Normandie c'est la plus vieille région maritime de France et qu'elle a des atouts extraordinaires, et je pense qu'à ce niveau, il faut d'abord afficher cette ambition, on ne peut pas se contenter de dire oui, on a des atouts, on a nos pêcheurs locaux, nos conchyliculteurs, les ostréiculteurs, etc. C'est vrai que nous avons des atouts, mais le vrai problème, c'est surtout qu'il faut les mettre en lumière à travers une visibilité, une ambition clairement affirmée. Moi j'ai la chance, étant à la tête de la Cité de la Mer, de voir que les territoires actuellement sont en train de s'organiser. Quand vous voyez une ville comme Saint-Malo qui investit 30 millions dans les grands projets autour de la mer, que Boulogne-sur-Mer, que Bordeaux, tous actuellement s'engouffrent dedans tant mieux, ça veut dire que la France et les français vont enfin comprendre que c'est un avenir économique considérable. Moi je voudrais surtout parler de ce qui ne se voit pas, c'est-à-dire qu'en gros dans le Département et Patrice PILLET, les conseillers et les Vice-président du Département le savent particulièrement. Alors quand on parle de mer au Département on dit il y a la conchyliculture, il y a les parcs à huîtres, il y a nos

pêcheurs, l'aquaculture, le saumon etc. Il y a des atouts qui sont évidents, il y a ceux qu'on ne voit pas du tout, qui sont à travers des laboratoires de recherche qui sont plus insidieux et surtout ce que je constate aujourd'hui, ce que je voulais vous livrer comme sentiment, ce sont toutes les entreprises qui sont en tête d'innovation et ce que j'appelle les biotechnologies. C'est un secteur qui est en croissance extraordinaire et qui offre des espoirs gigantesques, or dans cette biotechnologie il y a des entreprises ici dans notre presqu'île, je suis persuadé qu'on ne les connaît pas toutes, il y a dans ce département des entreprises considérables, qui actuellement travaillent sur les algues, elles peuvent très bien transformer en molécules et autres pour faire sortir des produits, et elles peuvent très bien faire ça à 200 kilomètres d'ici, c'est-à-dire que si nous ne créons pas les moyens, ça c'est le rôle de la Région Normandie, c'est aussi le rôle du Département mais aussi le rôle de cette équipe de tenir compte de cette presqu'île parce que c'est peut-être nous à l'intérieur de la Normandie qui avons le plus de lisibilité sur cette ambition maritime. Ces entreprises peuvent très bien partir, DIELEN entreprise à haute performance va chercher son saumon en écosses, Nutrifish, travaille avec le port de Lorient en termes d'alimentation, donc elles peuvent très bien partir ailleurs. Elles ne partiront pas parce qu'elles sont profondément ancrées dans le Cotentin, Nutrifish ne partira pas parce que Bernard CAZENEUVE les a considérablement aidé en termes d'investissements c'est l'usine d'Europe la plus moderne à ce niveau-là sur l'étude de ce qu'on appelle les coproduits, on n'est pas dans la transformation de poisson, on est dans les coproduits, c'est phénoménal et ça je pense qu'ils ne resteront, et j'avais encore deux directeurs ce matin dans mon bureau, que si on est capable de les accompagner, de fédérer, de rendre lisible cette ambition. Je sais monsieur le Président pour en avoir souvent parlé avec vous, que vous partagez cette ambition parce que je souhaite, je n'interviens pas souvent dans ce Conseil, je ne suis même pas sûr d'être déjà intervenu une seule fois d'ailleurs depuis la création de l'Agglomération, c'est qu'après tout, tout va bien, mais en ce qui concerne cette ambition maritime, je trouve que nous sommes pas, dans le texte, en tout cas, y compris dans l'annexe, pas du tout à la hauteur de ce qu'il faudrait que nous soyons. Nous pouvons même être, alors ça c'est une autre ambition qui ne fera plaisir peut-être pas à tout le monde, je pense qu'à l'intérieur même de la Normandie nous devons être la tête de pont de l'innovation à ce niveau-là. De la même façon qu'il y a le mix énergétique il doit y avoir cette capacité d'innovation sur les biotechnologies au sein de la Région Normandie, je partage ça avec certains Vice-présidents normands et je pense que ça c'est essentiel.»

Le Président :

« Merci Monsieur CAUVIN pour cette intervention brillante et je pense qu'elle aura été appréciée par toute la salle. Je voulais juste dire qu'effectivement je partage à la fois le fond de ce que vous avez dit, je pense que le texte sur ce plan là est très perfectible, il faut que nous affichions une ambition maritime plus forte. Je vous annonce que nous prendrons un certain nombre d'initiatives dans les semaines, les mois qui viennent pour donner corps à cette ambition maritime, et pour arriver à mieux fédérer les acteurs de la mer sur le territoire. S'agissant du développement économique, j'ai bien conscience effectivement qu'il faut donner des signaux en termes d'ambition, de visibilité, de lisibilité, mais ce qui au final sera déterminant, ce sont aussi des conditions économiques que nous faisons à ces entreprises, et de ce point de vue que ce soient les actions que nous menons avec la Région d'ailleurs en terme d'aides, nous n'avons pas le droit de faire des aides directes, mais en terme d'immobilier d'entreprises pour qui nous concerne, en terme de modération de la fiscalité économique, sont, à mon avis des actions qui permettent donc d'ancrer aussi sûrement les entreprises sur le territoire que d'afficher une ambition maritime même si celle-ci est évidemment, et vous l'avez rappelé avec beaucoup de passion, une nécessité absolue, donc nous travaillerons ce texte en ce sens. »

Jean-Marie MOUCHEL :

« C'est juste pour approuver à 300% ce que vient de dire Monsieur CAUVIN, et en tant qu'ex directeur de CORODIS qui est un centre technique dans le domaine de la corrosion, notre réseau il a été fait avec le pôle mer Bretagne et ce depuis 2008, et à l'adresse du Vice-président de la Région, il suffit d'aller sur les salons comme EURONAVAL/EUROMARITIME pour voir la taille, la dimension et la dynamique qu'ont les stands de Pays de Loire et de Bretagne à côté du stand de la Normandie, donc là effectivement on a vraiment quelque chose à faire. »

Nombre de membres : 220

Le Conseil Communautaire prend acte de la feuille de route stratégique 2017-2020.

Délibération n° 2018 - 026

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Le Président :

« Je vais laisser Christian PRIME faire la présentation à l'aide d'un power point mais avant cela je voudrais quand même vous donner un petit éclairage politique sur les conditions dans lesquelles nous établissons cette année le débat d'orientation budgétaire. Christian le dira, nous avons des finances qui sont saines, nous avons des marges de manœuvre qui sont réelles et nous avons des projets qui sont identifiés, encore faut-il que nous ayons les moyens de notre développement et qu'on ne nous enserme pas dans ces contraintes qui pourraient nuire à la Communauté d'Agglomération elle-même, à son essor et aux actions qu'elle mène en direction des territoires et de ses habitants. Vous avez sans doute entendu parler du dispositif de contractualisation avec l'Etat, je ne parle pas de la contractualisation que nous faisons avec la Région et le Département que nous menons en bonne intelligence, en bonne coordination et avec le souci d'être deux ou trois sur des objectifs partagés. Le dispositif de contractualisation avec l'Etat tel qu'il est aujourd'hui imaginé, pensé et mis en œuvre n'a plus rien d'un contrat, c'est une norme imposée de progression des dépenses qui fait fi de la libre administration des collectivités locales et qui aujourd'hui n'est pas soumise à la discussion, à la concertation, et à la prise en compte d'un certain nombre de spécificités territoriales. Nous avons pensé initialement, sur la base d'arguments juridiques et financiers extrêmement précis, que nous ne serions pas inclus dans ce dispositif de contractualisation qui ne commence qu'à partir du moment où vous avez un seuil de dépenses réelles de fonctionnement de 60 millions d'euros, nous étions en droit de considérer que nous étions en dessous de ce seuil car l'Etat l'avait lui-même admis, les chiffres figurant dans le rapport préparatoire à la loi de finances, nous situe à un seuil de 45 millions d'euros, et nous avons estimé que ceci était effectivement les chiffres sur lesquels nous tombions nous mêmes, par un tour de passe-passe, dont certaines administrations ont le secret, ce seuil de 45 millions d'euros est passé aujourd'hui à 70 millions d'euros, et donc aux dernières nouvelles nous serions inclus dans la circulaire d'application de cette contractualisation, et nous figurerions parmi les 320 collectivités qui seraient obligées de contractualiser c'est-à-dire qui seraient obligées de limiter la progression de leurs dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% inflation comprise. J'ajoute que cette contractualisation, si elle peut se comprendre, cette volonté de limiter la croissance des dépenses locales peut se comprendre, et je dois dire que nous partageons l'objectif d'une progression modérée de la dépense, il ne s'agit pas pour nous d'être dispendieux ni de ne pas être rigoureux dans la gestion de nos deniers, mais encore faut-il que cette progression limitée soit discutée, que nous adhérons à un certain nombre d'objectifs et que nous ayons notre mot à dire, et je dois dire que là, tel n'est pas le cas et que n'est notamment absolument pas pris en compte le fait que nous sommes une collectivité en voie de création qui doit donc se doter d'un certain nombre d'outils propres, même si elle a joué à fond le jeu de la mutualisation, et j'ai bien perçu il y a un moins que cette mutualisation accélérée et importante que nous avons faite n'était parfois pas ce que cela aurait été si nous avions été dans un schéma d'absence de mutualisation. Alors ce que je veux dire ici c'est que politiquement je ne peux pas accepter, les élus qui sont autour de moi ne peuvent accepter, que nous soyons pénalisés parce que nous avons joué à fond le jeu de la coopération intercommunale, le jeu de la mutualisation, le jeu de la répartition équilibrée des richesses et le jeu de la solidarité. Nous avons joué ce jeu, certains étaient réticents parmi vous à la demande, à l'initiative et avec le concours de l'Etat qui nous accompagnait, il serait paradoxal qu'aujourd'hui, alors même que l'Etat nous avait accompagné, qu'il vienne nous couper les ailes à un moment où nous sommes en plein décollage et en plein essor. Encore une fois je ne demande pas la lune, je demande simplement qu'on respecte les choix qui sont les nôtres, qu'on respecte notre statut d'établissement public de coopération intercommunale, qu'on respecte l'autonomie des collectivités locales, celles-ci respectent les règles de bonne gestion et nous respectons depuis longtemps les règles de bonne gestion et nous n'avons, vous allez le voir, aucune leçon à recevoir sur ce sujet, donc d'accord pour participer au redressement des finances publiques, d'accord pour contractualiser mais pas n'importe comment et pas dans des conditions où nous avons le sentiment de n'être ni entendu, ni écouté ni considéré comme nous devrions l'être. C'est la raison pour laquelle, et je laisserai après la parole à Christian PRIME même si naturellement le débat est libre et ouvert, j'ai écrit au Ministre de l'intérieur pour lui demander que nous soyons au moins temporairement exonérés de ce dispositif, le temps que nous soyons en rythme de croisière. J'attends la réponse. Si la réponse est négative, je suis prêt, dès lors que le Bureau m'en donnera mandat, à examiner toutes les options qui s'ouvrent à nous pour contester devant la justice administrative cette circulaire. S'il y a des ouvertures, alors il conviendra d'en mesurer la portée et d'aviser à ce moment. Voilà ce que je voulais dire en introduction, je ne sais pas si d'autres que moi

dans d'autres collectivités département, région, communes veulent ajouter quelque chose, mais je crois que c'est tout de même un contexte dont il faut que nous ayons conscience car les pénalités, et ce sera mon dernier mot, sont des pénalités extraordinairement lourdes, si vous dépassez les 1,2% sur les dépenses réelles de fonctionnement, ça ne vise pas l'investissement et ça ne vise pas un certain nombre de dépenses sur le fonctionnement, vous avez une pénalité de 0,75 centimes d'euros par euro dépensé, ça voudrait dire que nous pourrions être amenés à avoir une pénalité extrêmement lourde à reverser à l'état. »

David MARGUERITTE :

« Je partage complètement ce sentiment, je dirais que jamais probablement on avait connu un Gouvernement à ce point hostile au territoire, je le dis très clairement parce que derrière la contractualisation, derrière ce mot, on partage tous le souci de gérer efficacement les deniers publics, de contrôler la dépense, de contrôler les dépenses de fonctionnement, mais en l'encadrant de cette façon c'est une attaque directe au principe de libre administration des collectivités territoriales tel qu'il est prévu dans la constitution. Par ailleurs, sur le plan juridique en effet les moyens semblent laisser la possibilité d'envisager que le contentieux puisse prospérer, mais vraiment sur le plan de la libre administration, de la capacité des collectivités à pouvoir gérer leur propre politique et à décider de leur avenir, cette circulaire, cette façon de voir les choses est un recul de la décentralisation, et je dois dire d'ailleurs que sur le plan de la collectivité régionale nous sommes confrontés exactement à la même problématique de ce recul historique de la décentralisation puisque le Gouvernement sur d'autres sujets, et avec la même vision technocratique des choses et des territoires, retire des compétences, en l'occurrence une compétence historique avec l'apprentissage et recentralise un certain nombre de politiques. Je pense en réalité qu'au-delà des clivages de sensibilité, il y a les territoires et les territoires que ce soit commune, intercommunalité, département et région, on est soumis aux mêmes problématiques et je crois qu'il doit y avoir une réaction commune aussi vis-à-vis de cela et un consensus autour de cette vision-là. Tout à l'heure vous évoquiez et Benoît ARRIVE également, le respect de la parole donnée, je pense qu'on peut avoir quelques inquiétudes sur le respect de la parole donnée quand on voit la baisse brutale des dotations à laquelle nous avons été collectivement confrontés au mois de septembre, au mépris de la parole publique qui était donnée puisque cela représente 31 millions d'euros de dotations en moins pour la Région brutalement au mois de septembre comme ça, contrairement à ce qui avait été indiqué. Donc oui bien sûr à la maîtrise à la dépense de fonctionnement pour faciliter l'investissement, et je l'ai toujours dit d'ailleurs, mais non à l'encadrement comme un carcan des collectivités territoriales au mépris d'un principe fondateur de la décentralisation qui est aujourd'hui durement et gravement attaqué. »

Ralph LEJAMTEL :

« Je partage une partie des propos de Monsieur VALENTIN, je voulais savoir parce que dans cette loi-là qui est censée faire une trajectoire des finances publiques jusqu'en 2020, il y a un article 8 qui part du principe que les prévisions de croissance des collectivités doivent être négatives et leur évolution sera systématiquement inférieure à celle des autres administrations publiques, et c'est un peu contradictoire avec les éléments sur lesquels nous réfléchissons ce soir qui sont des dépenses de fonctionnement en hausse de 1,2% en comptant l'inflation. Mais en réalité ce n'est pas contradictoire si on part du principe que pour avoir quand même une augmentation des dépenses de fonctionnement, on va s'attaquer aux dépenses d'investissement donc il n'est pas tout à fait exact de considérer que l'investissement n'est pas impacté par cette règle et cette contrainte, en réalité les trajectoires d'investissement sont impactées de la même manière. Le deuxième point c'est pour prolonger votre propos, vous dites que politiquement les conditions dans lesquelles les choses se passent ne sont pas acceptables, je partage ce point de vue, est ce que ce point de vue politique va jusqu'à considérer que la négociation avec le Préfet, c'est-à-dire le fait de signer cette contractualisation, peut être mis en balance dans le cas de figure où le Ministre de l'intérieur ne donnerait pas suite à votre demande d'exonération. »

Le Président :

« Merci de cette observation et de cette question. Sur la première observation, vous avez parfaitement raison, il y a un lien entre l'investissement et le fonctionnement, et de toute façon un investissement c'est tôt au tard des dépenses de fonctionnement ne serait-ce que pour l'entretenir et le faire fonctionner, donc il y a effectivement un impact sur l'investissement pas immédiat, mais en tout cas à terme. Sur le

point de savoir ce que nous ferions si nous n'avons pas satisfaction, ce n'est pas du tout pour botter en touche que je vais vous dire ça, mais je souhaite que nous attendions le vote du budget. Pourquoi ? D'abord parce que je voudrais voir quels sont exactement les termes de la négociation possible, s'il y en a une parce que je ne sais pas le mandat qu'a reçu le Préfet, et je ne sais pas quelle va être la réponse de l'Etat à notre requête. En fonction de cette réponse et bien nous aviserons sur le point de savoir s'il est opportun de contractualiser ou pas, naturellement nous en délibérerons lors de notre prochain Conseil parce qu'il y a une gamme de possibilités qui font que sans avoir les chiffres précis sur la table il est assez difficile de se prononcer de manière abrupte sur ce point. En tout cas, ce que je voulais vous dire, et c'était l'avis unanime du Bureau, c'est que nous sommes aujourd'hui sur une posture et sur une attitude de fermeté, et que nous n'accepterons pas des solutions qui ne nous permettraient pas de faire fonctionner dans les conditions requises notre EPCI donc voilà quelle est aujourd'hui notre position. »

Jacques COQUELIN :

« Je voulais intervenir mais Monsieur LEJAMTEL m'a devancé par rapport à la relation avec le l'investissement. Vous l'avez précisé également il faut bien tenir compte que ces 1,2% tiennent compte de l'inflation, et que nous allons vers une inflation à l'échelle 2020 maintient 2022 qui sera aux alentours de 2,5% dit-on, donc ça veut dire que puisqu'on aura droit qu'à une augmentation de 1,2, ce sont des baisses de nos frais de fonctionnement qu'il faudra que l'on trouve, ça c'est le premier point. Deuxième point, j'ajoute qu'alors que l'Etat nous demande aux collectivités, toutes collectivités confondues de désendetter, de nous désendetter, lui l'Etat va continuer de s'endetter puisqu'on parle de 340 milliards supplémentaires de dette pour l'Etat, donc voilà « faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais ». »

Benoît ARRIVE :

« Très rapidement pour compléter à la fois les propos de Jacques COQUELIN et de vous-même Monsieur le Président et de Ralph LEJAMTEL, j'aurai l'occasion de le dire lors du débat d'orientation budgétaire de Cherbourg-en-Cotentin, donc je vais être très court. Mais aujourd'hui en gros ce que nous dit l'Etat, c'est pour celles et ceux d'entre nous qui sont obligés de signer, soit vous signez et si vous signez, si vous dépassez ce qu'on vous autorise à dépenser vous aurez une amende qui correspond à 0,75 centimes d'euro par euros de dépassement, je vous laisse imaginer ce que ça représente. Et puis si vous ne signez pas, l'amende sera de 1 euro. Aujourd'hui, le seul espace de dialogue c'est choisir entre un 1 de pénalité éventuellement ou 0,75, puisque nous ne connaissons pas aujourd'hui quelles sont les marges de négociation avec le Préfet. Nous demandons, quand je dis nous c'est l'ensemble des élus quelles que soient leurs responsabilités municipales ou départementales ou régionales, mais nous demandons au Gouvernement, via l'AMF, notamment de nous préciser quelles sont les règles de dépenses qui vont entrer dans le débat. Surtout qu'en même temps que l'Etat nous prive de la taxe d'habitation, mais je ne veux pas être trop long, et en même temps que l'Etat nous maintient dans un carcan extrêmement réducteur compte tenu du niveau de l'inflation, on nous demande de faire face à des dépenses nouvelles qui bien souvent sont décidées elles-mêmes par l'Etat ou des dépenses nouvelles que nous devons mettre en place pour venir pallier un dysfonctionnement et un manque de réponse de l'Etat, je pense notamment aux manifestations actuelles sur les EHPAD où bien souvent les collectivités viennent abonder, je reprends les propos de Monsieur LEJAMTEL tout à l'heure sur les PSLA, les centres de santé municipaux ou les autres dispositifs où les pouvoirs publics et les communes que nous représentons sont obligés de créer des dépenses nouvelles pour venir pallier un déficit d'une politique qui normalement dépend de la vision régaliennne de l'Etat, donc il y a une incohérence qu'il nous faut effectivement, les uns et les autres, dénoncer, ce que nous faisons aujourd'hui sans être, je dois le reconnaître extrêmement entendus pour l'instant. »

Christian Prime commence la présentation de la délibération.

Le Président :

« Si tu me permets juste un mot là-dessus, effectivement nous avons l'intention en 2018 d'augmenter la dotation de solidarité communautaire d'autant qu'il semble, et ceci devrait être confirmé, que la DSC ne fasse pas partie des dépenses réelles de fonctionnement soumis au plafond dans la progression des dépenses. Nous avons l'intention donc d'augmenter la DSC conformément à ce que nous avions dit l'année dernière d'une part, pour compenser les effets négatifs qui existent pour certains liés à la

création de la CAC, mais surtout, et je voudrais insister sur ce point, pour répondre aux préoccupations qui avait été exprimées par un certain nombre d'élus, à juste titre, sur le fait que les AC sont figées dans le temps et que c'est la CAC qui récupère la dynamique fiscale et que si les AC sont figées, les besoins, eux, ne le sont pas. Donc l'idée que nous avons, même si le mécanisme n'a pas encore été élaboré, ni voté, c'est de vous redistribuer une partie de la dynamique fiscale communautaire. Je tenais quand même à le dire parce que je pense que c'est un point important. »

Christian PRIME reprend la présentation de la délibération.

Le Président :

« La politique des fonds de concours, je le redis ici parce que je reçois un certain nombre de courriers de demande de fond de concours, elle va être mise en place. Tant qu'elle n'est pas mise en place, vous comprenez bien qu'il est difficile de dire oui ou de s'engager sur des montants alors même qu'on en a pas encore défini les critères, et nous ne pouvons pas mettre en place cette politique des fonds de concours avant d'avoir voté le budget, et avant de savoir combien nous pouvons y consacrer. Notre idée est d'y consacrer un montant significatif naturellement pour pouvoir aider les communes, donc je dis à ceux qui m'ont envoyé des demandes que je les ai enregistrées, que nous les avons enregistrées, que ce n'est pas enlisé, ce n'est pas perdu, ce n'est pas abandonné, et que dès que nous aurons défini collectivement, avec la Commission des Finances, des critères et l'enveloppe globale de cette politique de fonds de concours, alors vous aurez des réponses plus précises. Je sais que c'est une attente, donc nous essaierons d'y répondre, et c'est dans notre esprit à tous au Bureau, à tous et à toutes, un élément important de la politique du développement du Cotentin et de financement d'un certain nombre de projets communaux qui devront ce jeudi, même si on essaiera d'être assez souple, répondre quand même à la feuille de route stratégique et à l'ensemble des orientations globales de la Communauté d'Agglomération, sans pour autant que ça devienne une usine à gaz qui fasse que les secrétaires de mairie nous expliquent que la procédure est tellement compliquée qu'on renonce à solliciter l'Agglomération.

Je voudrais remercier chaleureusement Christian PRIME pour le travail qui a été fait, remercier également les services et adresser, je le dis parce que ça m'est revenu, un merci tout particulier au directeurs des Pôles de Proximité, et aux Pôles de Proximité qui ont remarquablement bien travaillé pour faire remonter les informations dont ils disposent dans le cadre de la préparation du budget au service des finances. Tout le monde me dit que ça a vraiment très bien fonctionné, donc je voulais vraiment adresser un coup de chapeau à cette occasion au directeur des services de Proximité. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 220 19h35

Nombre de votants : 204

Pour : 184 Contre : 0 Abstentions : 20

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 027

OBJET : Convention d'objectifs avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin

Benoît ARRIVE présente la délibération.

Un conseiller communautaire :

« Page 33, est ce qu'on a le numéro, la date de l'avis de la Commission Promotion et Attractivité qui est en « XXX » actuellement ? »

Le Président :

« On me dit que oui il y a un avis favorable, lundi dernier il y a eu une réunion de la commission qui a émis à l'unanimité un avis favorable. »

Madame Claudie LAUNOY et Monsieur Bernard LEBARON ne prennent pas part au vote.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 19h41
Nombre de votants : 202
Pour : 194 Contre : 1 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.
Benoît ARRIVE :

« Le temps que vous votiez, j'en profite également, j'ai salué tout à l'heure les collaboratrices et collaborateurs de la MEF, je voulais aussi saluer les élus, et un certain nombre siègent parmi nous, qui participent aux travaux de la MEF, qui pilotent la MEF, nous avons le trésorier et la présidente ici parmi nous. C'est un travail parfois dur, surtout que la MEF devra faire face y compris à des enjeux financiers. On a également parlé puisque le Gouvernement a pris la décision de réduire un certain nombre de budget, c'est un sujet qui nous occupera probablement en lien avec la Région dans les mois qui viennent pour continuer à avoir une MEF performante. Je voulais à la fois saluer les collaborateurs, mais aussi les élus qui s'impliquent pour un bon fonctionnement de la MEF, et ce territoire du Cotentin, compte tenu de ces enjeux de développement économique et industriel, a besoin, encore une fois, d'une Maison de l'Emploi et de la Formation extrêmement performante. »

Délibération n° 2018 - 028

OBJET : MEF du Cotentin - Avenant au protocole d'accord du PLIE

Benoît ARRIVE présente la délibération.

Madame Claudie LAUNOY et Monsieur Bernard LEBARON ne prennent pas part au vote.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 19h44
Nombre de votants : 202
Pour : 196 Contre : 0 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 029

OBJET : Compétence promotion du tourisme - Dissolution des EPIC et des régies des anciens Offices de Tourisme

Geneviève GOSSELIN-FLEURY présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 19h48
Nombre de votants : 204
Pour : 195 Contre : 0 Abstentions : 9
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 030

OBJET : Fête médiévale de Saint Sauveur le Vicomte - Subvention exceptionnelle

Geneviève GOSSELIN-FLEURY présente la délibération.

Le Président :

« J'avais reçu les responsables de cette association parce qu'il y avait une globalisation des actions traditionnelles de l'association et des actions liées à la fête médiévale elle-même, et donc nous avons refait un travail de dissociation parce que du coup, la subvention propre à la fête n'avait pas été versée, elle avait été mise au pot commun lors de la création de la SPL tourisme. Donc c'est en réalité une forme de régularisation a posteriori de la situation. Et pour le reste, c'est un bel événement, je vous

invite tous à y aller, je crois que c'est vers le 15 août à Saint Sauveur. C'est Joël LEQUERTIER qui préside l'association. On sait pouvoir compter sur son dévouement. »

Monsieur Joël LEQUERTIER ne prend part au vote.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 19h51
Nombre de votants : 203
Pour : 184 Contre : 3 Abstentions : 16
La délibération est adoptée.

Joël LEQUERTIER :

« Je voudrais tout simplement, Monsieur le Président, au nom de cette nouvelle association qui a été mise en place la semaine dernière, ce n'est pas très vieux, et dont je suis le nouveau président. Merci bien sûr à l'ensemble du Bureau, à Madame Geneviève GOSSELIN-FLEURY, et à tous les membres de la CAC qui ont voté cette subvention. Je tiens à vous remercier, et vous êtes tous invités le 15 août à Saint-Sauveur-le-Vicomte, vous serez les bienvenus, et encore une fois merci pour l'association. »

Le Président :

« Merci Monsieur LEQUERTIER, juste dire que je pense que compte tenu de vos responsabilités à l'association, il faudrait que nous enregistrions le fait que vous vous déportez par rapport à cette délibération. En terme de régularité juridique, ça me paraît meilleur, donc je vous le dis amicalement. »

Délibération n° 2018 - 031

OBJET : Conventonnement avec l'EPF Normandie pour l'étude du projet de réhabilitation du centre de vacances EDF à Quinéville

Geneviève GOSSELIN-FLEURY présente la délibération.

Le Président :

« Merci Madame GOSSELIN-FLEURY de ce résumé parfaitement fidèle des démarches que nous entreprenons avec l'ensemble des partenaires. Je salue le maire de la ville qui en est à l'origine et c'est un beau projet. »

Messieurs Jacques COQUELIN et Jean-Marie LINCHEAU ne prennent pas part au vote.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 19h56
Nombre de votants : 202
Pour : 183 Contre : 0 Abstentions : 19
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 032

OBJET : Modification du tableau des emplois

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 19h59
Nombre de votants : 204
Pour : 183 Contre : 3 Abstentions : 18
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 033

OBJET : Centre de gestion de la Manche – Socle commun de compétences – Référent déontologie – Taux 2018

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 20h02
Nombre de votants : 202
Pour : 193 Contre : 1 Abstentions : 8
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 034

OBJET : Ressources humaines - Indemnité de frais de déplacement temporaire

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 20h03
Nombre de votants : 202
Pour : 186 Contre : 2 Abstentions : 14
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 035

OBJET : Ressources humaines - Action sociale - Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Thierry LEMONIER :

«J'ai juste une petite remarque, pourquoi 20 ans parce qu'on sait tous que lorsqu'on a des enfants handicapés, le manque de structures, les enfants sont souvent chez les parents, ce sont les parents eux-mêmes qui endossent un petit peu je dirais l'éducation et puis les besoins de l'enfant, donc pourquoi 20 ans et pourquoi pas ne pas mettre du tout d'âge ? »

Jacques LEPETIT :

« Vous avez raison de rappeler cette situation qui contraint effectivement. C'est la loi qui aujourd'hui est ainsi faite, il faudrait revenir sur cette loi, la loi du 13 juillet 1983 c'est une vieille loi, vous l'aviez déjà rappelé. Aujourd'hui, nous faisons ce qui est en mesure d'être faisable et de mettre en œuvre. Je pense qu'il faudra interpeller aussi les législateurs sur ce sujet-là puisque vous avez raison, il y a tout un parcours d'accompagnement qui va au-delà de 20 ans, et un certain nombre d'épreuves. On l'a déjà évoqué dans d'autres cas de figures avec les possibilités d'accueil, on est toujours dans un système un peu compliqué où l'on dépasse les délais, les enfants ils ont 20 ans mais ils ne sont toujours pas en capacité d'aller vers d'autres dispositifs. Donc il y a tout un ensemble qui est très complexe aujourd'hui et qui est très embouteillé, comme vous avez pu le constater, les débats sur ce sujet-là sont des débats qui sont réellement d'actualité. »

Le Président :

« Je pense que c'est une bonne mesure, je voudrais d'ailleurs rappeler que nous avons un certain nombre de responsabilités au niveau intercommunal en matière de handicap, notamment à travers l'organisation et le fonctionnement de la Commission intercommunale d'accessibilité donc je remercie Jacques et tous ceux qui ont pensé cette mesure parce que je crois qu'elle va dans le bon sens. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 20h07
Nombre de votants : 202
Pour : 201 Contre : 0 Abstentions : 1
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 036

OBJET : 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune Les Moitiers d'Allonne : modalités de mise à disposition du public

Jean-Marie LINCHENEAU présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 20h10
Nombre de votants : 202
Pour : 196 Contre : 0 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 037

OBJET : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Morsalines

Jean-Marie LINCHENEAU présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 20h14
Nombre de votants : 202
Pour : 199 Contre : 0 Abstentions : 3
La délibération est adoptée.

Délibération retirée

OBJET : Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU) - Commune de Morsalines - Zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de délibération est reporté à un prochain Conseil Communautaire.

Délibération n° 2018 - 038

OBJET : Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU) dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau – Commune de Cherbourg-en-Cotentin et Commune de Tollevast

Jean-Marie LINCHENEAU présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 20h15
Nombre de votants : 202
Pour : 199 Contre : 0 Abstentions : 3
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 039

OBJET : Zone d'Activité du long Boscq à BRICQUEBEC – Acquisition de terrains auprès de la Commune et revente à l'entreprise de ravalement LAUNEY

Jean-Marie LINCHENEAU présente la délibération.

Patrice PILLET :

« Je voulais apporter une précision, pour vous dire que le Conseil Municipal de Bricquebec mardi soir a décidé de vendre le terrain à la Communauté d'Agglomération, donc maintenant vous avez toute liberté de le vendre à Monsieur LAUNEY, et de l'acheter. »

Le Président :

« Merci de cette sollicitude, il faut d'abord l'acheter puis après il faut le vendre, c'est une opération rapide en tout cas. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 20h18
Nombre de votants : 202
Pour : 197 Contre : 0 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 040

OBJET : Remboursement des frais kilométriques des intervenants de la soirée de lancement du Plan de Déplacements du Cotentin

Noël LEFEVRE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 220 20h20
Nombre de votants : 202
Pour : 163 Contre : 14 Abstentions : 25
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 041

OBJET : Pôle de Proximité de la Côte des Isles - Modification de tarifs

Daniel MELLET présente la délibération.
Nombre de membres : 220 20h23
Nombre de votants : 202
Pour : 196 Contre : 0 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

La séance est levée à 20h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Michel NICOLAÏ